

CONCOURS FANART RIOT GAMES 2021

RÈGLEMENT OFFICIEL

PARTICIPATION LIBRE ET SANS OBLIGATION D'ACHAT. VOUS N'AVEZ PAS ENCORE GAGNÉ. LE FAIT D'EFFECTUER UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. IL S'AGIT D'UN JEU D'ADRESSE, PAS DE HASARD.

1. Éligibilité. RIOT GAMES, INC., UNE SOCIÉTÉ DU DELAWARE, DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SES FILIALES LE CAS ÉCHÉANT (« **COMMANDITAIRE** »), EST LE COMMANDITAIRE DU PRÉSENT CONCOURS (« **CONCOURS** »).

CE CONCOURS EST OUVERT UNIQUEMENT AUX MEMBRES ACTIFS VALIDES SUR LEAGUEOFLEGENDS.COM ET/OU SUR LES SITES LOCAUX CONNEXES (LE « **SITE** ») QUI (I) NE SONT PAS DES EMPLOYÉS OU DES SOUS-TRAITANTS DE RIOT GAMES NI DES EMPLOYÉS DU COMMANDITAIRE ; (II) SONT ÂGÉS DE TREIZE (13) ANS (DOUZE (12) POUR LA CORÉE DU SUD) (LES PARTICIPANTS DE MOINS DE 18 ANS DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉS PAR UN DE LEURS PARENTS OU PAR LEUR REPRÉSENTANT LEGAL AU MOMENT DE LEUR INSCRIPTION) OU PLUS AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION ; (III) NE SONT PAS RÉSIDENTS DES REGIONS ET PAYS SUIVANTS : CHINE, CORÉE DU NORD, CRIMÉE, CUBA, GRÈCE, HONG KONG, INDONÉSIE, IRAN, ITALIE, MACAO, MALAISIE, MYANMAR, PHILIPPINES, QUÉBEC, SINGAPOUR, SOUDAN, SYRIE, THAÏLANDE, TAÏWAN, VENEZUELA, VIETNAM ; ET (IV) SONT DES RÉSIDENTS LÉGAUX D'UN PAYS OU D'UN TERRITOIRE OU CETTE OFFRE N'EST PAS NULLE (« **PARTICIPANTS** »). CE CONCOURS EST NUL À CUBA, EN IRAN, EN CORÉE DU NORD, AU SOUDAN, EN SYRIE, AU VENEZUELA ET DANS TOUT PAYS OU RÉGION OÙ LA LOI APPLICABLE OU LES RESTRICTIONS COMMERCIALES DES ÉTATS-UNIS L'INTERDISENT. CE CONCOURS EST NUL POUR TOUTE PERSONNE AVEC LAQUELLE LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ÉTATS-UNIS SONT INTERDITES OU RESTREINTES. NUL OÙ INTERDIT.

Dans certains autres pays ou territoires, ce Concours peut être annulé, ou proposé conjointement avec, ou au nom du Commanditaire, par certaines sociétés affiliées de ce dernier. Pour plus d'informations sur lesdites sociétés affiliées et pour connaître les conditions générales, le cas échéant, veuillez vous reporter à Addenda propre à chaque pays figurant dans l'Annexe A et incorporé aux présentes.

Pour les gagnants potentiels n'ayant pas atteint l'âge légal de la majorité dans leur pays ou lieu de résidence respectif, le parent ou le représentant légal du gagnant doit accepter par écrit (électroniquement ou de quelque autre façon), individuellement et au nom du gagnant mineur, d'être lié par les termes de ce règlement officiel ainsi que de se conformer à toutes les autres conditions requises.

Pour pouvoir remporter un prix, les participants doivent effectuer leur inscription (telle que définie ci-après) et la transmettre au Commanditaire dans le format indiqué ci-dessous. Le Commanditaire se réserve le droit de réviser les critères d'éligibilité susmentionnés avant le Début

du concours (comme défini ci-dessous). Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur le Site peuvent le faire en cliquant [ici](#), puis effectuer la procédure d'inscription (gratuite et sans obligation). Avant de procéder à votre inscription, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité applicables au Site dans votre région (par exemple, pour les utilisateurs s'inscrivant en France, ces deux documents sont disponibles à l'adresse <https://www.riotgames.com/fr/terms-of-service-FR> et <https://www.riotgames.com/fr/privacy-notice-FR>). Si vous ne souhaitez pas accepter les conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité du Site, ne procédez pas à votre inscription et ne participez pas à ce concours. Les administrateurs, dirigeants et employés du Commanditaire, de sa société mère et sociétés affiliées respectives, de ses filiales, leurs agents, conseillers professionnels, agences de publicité et promotionnelles respectifs, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec chacun d'eux ne sont pas autorisés à participer au présent Concours ni à gagner des prix. La législation et la réglementation nationales, fédérales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent. La participation au concours et le droit de remporter un prix sont gratuits. En cas de litige, les Inscriptions (telles que définies ci-dessous) seront considérées comme ayant été soumises par le propriétaire du compte précisé dans la soumission au Concours, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

2. Décharge de responsabilité. Le Commanditaire, tous les autres commanditaires participants et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, conseillers professionnels, employés et agences respectifs ne seront pas responsables : (a) de toute transmission ou inscription tardive, perdue, mal acheminée, déformée ou endommagée ; (b) des pannes ou dysfonctionnements téléphoniques, électroniques, matériels, logiciels, réseau, Internet ou d'autres ordinateurs ou communications ; (c) des interruptions du Concours, des blessures, des pertes ou des dommages causés par des événements indépendants de la volonté du Commanditaire ; ou (d) des erreurs d'impression ou typographiques dans tout support associé au Concours, pour des raisons indépendantes de la volonté du Commanditaire.

3. Durée du concours. Le Concours est ouvert du 18 janvier 2021 à 8 h 00, heure du Pacifique (« PT ») (le « Début ») jusqu'au 1er février 2021 à 23 h 59 PT (la « Date limite »). Les inscriptions reçues après la date limite ne peuvent donner lieu à aucun gain. Le Commanditaire ou son représentant est seul responsable de l'ensemble des dates et périodes en rapport avec le Concours.

4. Participation au Concours. Les personnes qui souhaitent participer au concours peuvent, à compter du début du concours, soumettre leur participation en téléchargeant un fichier avec le contenu demandé tel qu'indiqué [ici](#), et incorporé par référence dans le présent document, par le biais de l'outil de téléchargement de soumission en cliquant [ici](#) (une « Participation »). La demande d'inscription au concours ci-jointe doit répondre aux exigences énoncées dans la notification en ligne du concours.

Toute tentative de participation au concours autre que celle décrite dans le présent document est nulle. Un bulletin de participation incomplet ne constitue pas une inscription valide aux fins du présent concours et ne sera pas accepté. **Une seule inscription au concours est autorisée.** Il est interdit à quiconque de participer plusieurs fois au concours en créant un nouveau compte. Si tel est le cas, les nouveaux comptes et leur titulaire seront disqualifiés. Les bulletins de participation deviennent la propriété du Commanditaire à leur réception et ne font l'objet d'aucun accusé de réception ni retour.

À la seule discrétion du Commanditaire, une inscription peut être supprimée ou annulée à tout moment si elle (i) dépeint ou glorifie un comportement obscène, diffamatoire, indécent, dénigrant, pornographique, abusif, harcelant, illégal, vulgaire ou profane ; (ii) est désobligeante à l'égard d'une race, religion ou ethnicité ; (iii) enfreint le présent règlement officiel ou les conditions générales d'utilisation du Site ; ou (iv) est autrement considérée comme inappropriée pour quelque raison que ce soit. En cas de suppression, la participation est rejetée et sera considérée comme nulle et non avenue. Elle n'est pas renvoyée au participant. Les participants ne sont pas nécessairement informés de cette suppression ou de leur disqualification.

5. Évaluation et détermination du gagnant. À sa seule discrétion, le Commanditaire choisira les gagnants parmi toutes les participations admissibles en fonction de leur créativité, de leur originalité et de leur attrait visuel (un tiers chacune). Les gagnants potentiels seront informés par courrier électronique (ou toute autre méthode appropriée) immédiatement après la détermination par le Commanditaire. Pour réclamer un prix, le gagnant potentiel (et son parent ou responsable légal si le gagnant n'a pas atteint l'âge de la majorité légale) doit suivre les instructions précisées dans la notification, qui peut inclure, à la discrétion du Commanditaire et que ce soit dans un seul ou plusieurs documents, (i) une déclaration sous serment du gagnant vérifiant son identité, son admissibilité et son acceptation de tous les règlements ; (ii) l'octroi de droits conformes aux dispositions du présent règlement officiel ; (iii) une décharge de responsabilité, et/ou (iv) une décharge publicitaire (collectivement les « Documents »). Les Documents désignés doivent être complétés et soumis avant la date limite indiquée par le Commanditaire dans le courrier électronique de notification à défaut de quoi le prix sera annulé et un autre gagnant sera choisi, si le temps et les circonstances le permettent. Le Commanditaire se réserve le droit, dans tous les cas, de suspendre l'attribution du prix jusqu'à ce que l'identité et l'éligibilité du gagnant potentiel soient établies à sa satisfaction raisonnable. Les décisions du Commanditaire sont définitives sur tous les points.

6. Prix.

Les prix seront attribués à 5 participations gagnantes (le « **gagnant du Grand prix** ») et à 25 participations avec mention honorable (les « **gagnants d'honneur** »).

Grands prix.

Chacun des 5 gagnants du Grand prix recevra un grand prix comme indiqué ci-dessous (le « **Grand prix** ») :

- iPad Pro argent 12,9 pouces (512 Go, Wi-Fi)
- Apple Pencil
- 3 250 Riot Points

La valeur au détail approximative (« VDA ») de chaque grand prix est de 1 450 USD.

Prix d'honneur

Chacun des 25 gagnants d'honneur recevra un prix d'honneur comme indiqué ci-dessous (le « **Prix d'honneur** ») :

- 3 250 Riot Points

La valeur au détail approximative (« VDA ») de chaque prix d'honneur est de 0 USD.

La valeur au détail approximative maximum totale de l'ensemble des prix attribués dans le cadre de ce concours est de **6 650 USD**.

TOUTES LES TAXES FÉDÉRALES, NATIONALES, D'ÉTAT, PROVINCIALES ET/OU LOCALES ASSOCIÉES À LA RÉCEPTION OU À L'UTILISATION DE TOUT PRIX SONT DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT. Le Commanditaire se réserve le droit de retenir et de déduire ces taxes et frais de tout prix si et dans la mesure requise par la loi. Tous les prix seront attribués sous réserve d'un nombre suffisant de participants validés. Les prix retournés comme non livrables, pour des raisons indépendantes de la volonté du Commanditaire, ou non réclamés dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la notification seront annulés et attribués à un autre gagnant. Les prix ne peuvent être cédés. Aucun remplacement ou échange de prix (y compris en espèces) n'est autorisé, à condition toutefois que le Commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix de valeur égale ou supérieure à un autre prix, à sa seule discrétion. Tous les prix sont attribués « EN L'ÉTAT » et SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, expresse ou implicite (y compris, sans limitation, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier).

7. Octroi de droits de participation.

Chaque participant conserve son droit de propriété et les droits de propriété intellectuelle applicables à sa participation. Toutefois, en contrepartie des possibilités offertes par le présent document, chaque participant (ou, si le participant est mineur, son parent ou son représentant légal ; aux fins des articles 7 et 8, le terme « Participant » est réputé inclure également ces parties) accorde par les présentes au Commanditaire, et à ses agents, affiliés, successeurs et ayants droit, un droit perpétuel, irrévocable, universel et non exclusif (sauf pour l'utilisation personnelle du Participant, y compris l'utilisation du Site par le Participant), une licence entièrement payée et libre de droits, pouvant faire l'objet d'une sous-licence et transférable, pour utiliser, distribuer et exploiter commercialement la participation de toute manière et à toute fin en rapport avec le concours, et les efforts de publicité et de marketing du Commanditaire, comme expliqué plus en détail ci-dessous. Chaque participation est et sera traitée comme non confidentielle et non exclusive. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier toutes les participations de quelque manière et à quelque fin que ce soit, mais n'est pas tenu de le faire. Chaque participant déclare et garantit par les présentes qu'il est propriétaire de la participation qu'il a soumise (et de son contenu), ou qu'il a autrement le droit d'en autoriser l'utilisation comme indiqué dans la présente section, et que la publication et/ou l'utilisation commerciale ultérieure de ladite participation ne viole pas les droits à la vie privée, les droits de publicité, les droits d'auteur, les droits des marques, les droits contractuels, les droits de publication ou tout autre droit de toute personne ou entité. Le Commanditaire se réserve le droit, mais non l'obligation, d'utiliser la participation à toute fin, y compris, mais sans s'y limiter, la publication, les ventes commerciales, la reproduction, la divulgation, les activités publicitaires et promotionnelles, la distribution, la transmission, la publication et la diffusion. Le Commanditaire se réserve le droit d'utiliser les idées, concepts, connaissances ou techniques contenus dans la participation à toutes fins, y compris, mais sans s'y limiter, le développement et la commercialisation de produits et/ou services utilisant ces informations, et **chaque participant reconnaît et comprend qu'il n'y aura aucun autre**

paiement ni aucune autre contrepartie, redevance ou compensation de la part du Commanditaire, de ses agents, affiliés ou cessionnaires pour toute utilisation de ladite participation ou de son contenu conformément au présent octroi de droits. Le participant accepte de prendre, aux frais du Commanditaire, toute autre mesure (y compris, sans s'y limiter, la signature d'affidavits et d'autres documents) raisonnablement demandée par le Commanditaire pour réaliser, peaufiner ou confirmer les droits de ce derniers tels qu'ils sont énoncés ci-dessus dans le présent article. Dans le cas où les droits relatifs à la participation ne peuvent être concédés sous licence dans la mesure requise par le présent article conformément à la législation locale dont dépend le participant, la concession sous licence des droits susmentionnés sera modifiée comme il se doit pour se conformer à ladite législation tout en donnant au Commanditaire le maximum de droits possibles pour utiliser et exploiter la participation. En outre, chaque participant et ses héritiers respectifs, par les présentes, s'engagent à indemniser, décharger, libérer et tenir le Commanditaire et tout co-commanditaire applicable ainsi que leurs sociétés mères, agents, affiliés, successeurs et ayants droit respectifs, et leurs administrateurs, membres, actionnaires, dirigeants, employés, agents et représentants respectifs (tous collectivement dénommés les « **Parties exonérées** ») à l'abri de toute action et/ou responsabilité, sous quelque forme ou manière que ce soit, découlant de toute violation des droits d'un tiers, y compris les honoraires et frais d'avocats en rapport avec la participation. **Dans le cas où une participation donne lieu à l'attribution d'un prix dans le cadre de ce concours, le participant accepte en outre de ne pas chercher à commercialiser, distribuer, vendre, accorder une sous-licence ou exploiter commercialement sa participation sous quelque forme ou manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Commanditaire.**

Dans le cas où les droits relatifs à la participation ne peuvent être concédés sous licence dans la mesure requise par le présent article conformément à la législation locale dont dépend le participant, la concession sous licence des droits susmentionnés sera modifiée comme il se doit pour se conformer à ladite législation tout en donnant au Commanditaire le maximum de droits possibles pour utiliser et exploiter la participation.

SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES CONDITIONS RELATIVES À CET OCTROI DE DROITS POUR L'INSCRIPTION, NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS.

8. Acceptation du règlement ; décharge générale. En participant au concours, et dans la mesure maximale permise par la loi, chaque participant accepte d'être lié par le présent règlement officiel et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives à toutes fins utiles. En outre, chaque participant libère et décharge le Commanditaire, et tout co-commanditaire applicable, ainsi que leurs parents, agents, affiliés, successeurs et ayants droit respectifs, ainsi que leurs directeurs, membres, actionnaires, dirigeants, employés, agents et représentants respectifs, de toute responsabilité quelle qu'elle soit et s'engage à l'indemniser le cas échéant en cas de sa mise en œuvre. Chaque participant renonce, par ailleurs, à tout recours en lien avec des réclamations, coûts, blessures, pertes ou dommages de toute nature découlant de ou en relation avec le concours ou la livraison, un problème de livraison, des erreurs de notification, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'incapacité à utiliser un prix, y compris, mais sans limitation, les réclamations, coûts, blessures, pertes et dommages liés à des blessures corporelles, au décès, à la détérioration ou à la destruction de biens, aux droits de publicité ou à la vie privée, à la diffamation ou à la présentation sous un faux jour, intentionnels ou non, et basés sur une responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), de garantie ou autre. En renonçant expressément aux réclamations résultant de la négligence du Commanditaire, le participant ne renonce **pas** aux

recours pouvant être mis en œuvre du fait d'actes intentionnels ou imprudents du Commanditaire si, pour des raisons de droit ou d'ordre public dans la juridiction concernée, ces recours ne peuvent être abandonnés. Le participant accepte en outre que, dans l'éventualité où une partie de cet article ou du présent règlement officiel est jugée non valide, le reste continuera néanmoins d'avoir plein effet juridique. Sans limitation de ce qui précède, chaque participant renonce expressément à l'application de l'article 1542 du Code civil de l'État de Californie qui prévoit ce qui suit :

UN ABANDON GÉNÉRAL NE COUVRE PAS LES DEMANDES DONT LE CRÉDITEUR N'A PAS CONNAISSANCE OU DONT IL NE SOUPÇONNE PAS L'EXISTENCE EN SA FAVEUR AU MOMENT DE L'ABANDON, ET QUI, SI PORTÉE À SA CONNAISSANCE AURAIT EU DES CONSÉQUENCES MATÉRIELLES SUR SON RÈGLEMENT FINAL AVEC LE DÉBITEUR.

Le participant renonce expressément aux dispositions de l'article 1542 du Code civil de l'État de Californie ainsi qu'à toute autre loi, règle, législation, ordonnance ou principe de Common Law ou autre autorité d'effet similaire d'une quelconque juridiction, et renonce en outre à tout droit d'invoquer lesdites dispositions maintenant ou à l'avenir en ce qui concerne le concours. Les participants et le gagnant reconnaissent et acceptent en outre que cette renonciation est une condition essentielle du présent règlement officiel et du concours.

9. Conditions générales de participation : Le Commanditaire, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'examiner et d'étudier toutes les inscriptions et tous les votes, et de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour assurer l'équité du concours. Les bulletins de participation déchirés, perdus, illisibles, détériorés ou incomplets seront considérés comme inéligibles, disqualifiés et nuls.

Le Commanditaire, ainsi que sa société mère, ses filiales et sociétés affiliées, ses agences de publicité et de promotion, ses fournisseurs (y compris tous les fournisseurs de prix), ses imprimeurs et distributeurs, et les administrateurs, membres, actionnaires, dirigeants, employés, représentants et agents respectifs de chacun et de toute autre personne ou entité liée de quelque façon que ce soit à ce concours ne sont pas responsables (i) des bulletins de participation tardifs, perdus, incomplets, mal adressés ou endommagés ; (ii) des dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de quelque nature que ce soit, des connexions réseau perdues ou non disponibles ; ou (iii) des communications électroniques défectueuses, incorrectes, incomplètes, inexactes, déformées ou retardées causées par l'expéditeur ou par tout équipement ou programmation associé ou utilisé dans le cadre de ce concours, qui peuvent limiter la capacité de participation ; (iv) de toute erreur humaine pouvant survenir dans la notification des gagnants ou dans d'autres communications liées au concours, ou dans le traitement, la révision ou la compilation des participations dans le cadre de ce concours ou (v) de toute erreur d'impression dans le présent règlement officiel. Si, en raison d'une erreur d'impression, de transmission ou autre, plus de prix sont réclamés ou annoncés que le nombre indiqué dans le présent règlement officiel, le Commanditaire peut rectifier cette erreur à sa seule discrétion. En aucun cas, le nombre de prix attribués ne sera supérieur au nombre de prix annoncés.

Si un élément quelconque (y compris l'infection par un virus informatique, des bogues, des vers, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause) corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du présent concours, ou si ce dernier ne peut être mené comme décrit dans le présent

règlement officiel, le Commanditaire est en droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le présent concours ou le présent règlement officiel, et/ou de sélectionner les gagnants parmi les bulletins de participation reçus avant la mise en œuvre de l'élément perturbateur, ou selon ce que le Commanditaire juge juste et approprié. **LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LES INSCRIPTIONS ET LES PARTICIPATIONS FRAUDULEUSES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.** À la seule discrétion du Commanditaire, les participants et les gagnants qui ne se conforment pas au présent règlement officiel ou qui tentent d'interférer de quelque façon que ce soit avec le présent concours peuvent être disqualifiés.

TOUTES LES DÉCISIONS DU COMMANDITAIRES SONT DÉFINITIVES. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL, NE PARTICIPEZ PAS AU CONCOURS.

10. Avis de droit d'auteur. Le concours et tous les supports qui l'accompagnent sont protégés par les droits d'auteur de © 2017 Riot Games, Inc., et de ses concédants. Tous droits réservés.

11. Droit applicable et juridiction compétente. En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur aux États-Unis d'Amérique et les lois de l'État de Californie, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Vous vous soumettez irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux d'État et fédéraux siégeant dans le comté de Los Angeles, en Californie, et des cours d'appel correspondantes, dans le cadre de toute action ou procédure connexe. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

12. Divergence linguistique. Dans la mesure permise par les lois applicables, en cas de divergence ou d'incohérence entre les termes du présent règlement officiel et les communications ou autres déclarations contenues dans un support d'information lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire de participation au concours ou la notification en ligne du concours, les termes du règlement officiel s'imposent et ont pouvoir. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise du règlement officiel et toute autre langue non anglaise du règlement officiel, la version anglaise s'impose et a pouvoir.

13. Divers. Veuillez adresser vos questions concernant le présent règlement officiel ou le concours par courrier électronique à contests-rg@riotgames.com ou par écrit à Riot Games, Inc, « **Riot Games Fan Art Contest 2021** » c/o Riot Games, Inc, 12333 West Olympic Blvd, Los Angeles, CA, 90064, États-Unis. Le Commanditaire se réserve le droit de rendre publics les questions et réponses.

14. Digital Millennium Copyright Act. Conformément à la loi américaine sur la violation des droits d'auteur (Digital Millennium Copyright Act) ou à toute autre loi comparable applicable, si un individu ou une entité pense en toute bonne foi qu'une participation soumise par un participant

enfreint les droits d'auteur d'un tiers, il ou elle peut nous en informer en transmettant un courrier à l'adresse des commanditaires ci-dessous, à l'attention du service des droits d'auteur, ou par e-mail à copyright@riotgames.com en précisant la mention « Copyright » en objet. Cette information DMCA DOIT comprendre les éléments suivants : (i) une description détaillée de l'infraction présumée ; (ii) le nom du titulaire du droit d'auteur ou de la personne qui en conserve l'usage autorisé ; (iii) l'URL ou les URL où l'infraction présumée peut être localisée ; (iv) une déclaration précisant votre capacité à déposer une réclamation DMCA ; (v) la manière dont il est possible de vous contacter et (vi) toute information DMCA doit également contenir la déclaration suivante :

« Je considère de bonne foi que l'utilisation des supports protégés par le droit d'auteur décrit ci-dessus n'est pas autorisée par le propriétaire du droit d'auteur ou son agent, et qu'une telle utilisation n'est pas non plus autorisée par la loi. Je déclare, sous peine de parjure, que les informations présentées ici sont exactes, que je suis autorisé(e) à représenter le détenteur des droits d'auteur et que j'estime de bonne foi que l'utilisation est contrefaite ».

15. Commanditaire du concours. Riot Games, Inc., 12333 West Olympic Blvd, Los Angeles, CA, 90064 (États-Unis) est le commanditaire du présent concours.

Annexe A

Addenda par pays

Dans les pays suivants, les termes suivants sont réputés compléter ceux du règlement officiel, et excepté dans la mesure explicitement indiquée ci-dessous, y être soumis. Pour éviter tout doute (sous réserve du droit local des juridictions décrites ci-dessous), rien dans la présente Annexe A ne saurait être considéré comme impliquant l'offre d'autres concours (c'est-à-dire avec des juges, des prix, etc.), distincts du concours proposé conformément au règlement officiel.

Les termes utilisés dans le présent document, mais qui ne sont pas autrement définis ont les significations respectives énoncées dans le règlement officiel.

1. Irlande

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Limited, une société à responsabilité limitée irlandaise (« **Riot Irlande** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Irlande, The Observatory Building, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Irlande, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

2. Corée du Sud

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Korea Limited, une société sud-coréenne (« **Riot Corée** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Corée, 30F Parnas Tower, 521 Gangnam-daero, Gangnam-gu, Séoul Corée.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Corée du Sud, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

3. Turquie

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Eglence Hizmetleri Limited Sirketi, une société à responsabilité limitée turque (« **Riot Turquie** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Turquie, Merdivenköy Mahallesi Bora Sokak No:1 Nida Kule Göztepe İş Merkezi Kat: 28-29 Kadıköy, Istanbul, Turquie.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Turquie, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

4. Allemagne

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Services GmbH, une société à responsabilité limitée allemande (« **Riot Allemagne** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Allemagne, AM Studio 20 12489 Berlin Adlershof Cologne 50829, Allemagne.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Allemagne, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

5. Russie

a. La phrase « **IL S'AGIT D'UN JEU D'ADRESSE, PAS DE HASARD.** » figurant dans le paragraphe introductif du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité par le texte suivant : « **LE PRÉSENT CONCOURS EST UN JEU D'ADRESSE ET PAS DE HASARD, ET NE CONSTITUE PAS UN CONCOURS PUBLIC, UN ÉVÉNEMENT STIMULANT ET/OU UNE LOTERIE AU SENS DU CODE CIVIL RUSSE** ».

b. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner la succursale russe de Riot Games U.S. Holdings, une société à responsabilité limitée irlandaise (« **Riot Russie** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Russie, 125047, Moscow, Lesnaya st., 9, floor 12 Russie.

c. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Russie, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-

ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

6. Royaume-Uni

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Services Limited, une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni (« **Riot Royaume-Uni** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Royaume-Uni, 5 New Street Square, London EC4A 3TW, Angleterre.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur au Royaume-Uni, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

7. Australie

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Pty. Ltd., une société propriétaire australienne (« **Riot Australie** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Australie, 157 Harris Street, Pyrmont Sydney, NSW 2009, Australie.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en Australie, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le

concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

8. Japon

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games LLC, une société à responsabilité limitée (Godo-kaisha) japonaise (« **Riot Japon** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Japon, Roppongi Hills Tower 6-10-1 Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-6111 Japon.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur au Japon, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Le tribunal de district de Tokyo ou le tribunal de première instance de Tokyo (Summary Court) aura la compétence exclusive en première instance pour tout litige découlant du concours ou du présent règlement officiel, ou en relation avec ceux-ci. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit (y compris dans les cas où vos dommages ont été causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle du Commanditaire), vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

9. Mexique

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Services S de RL de CV, une société mexicaine (« **Riot Mexique** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot Mexique, Avenida Insurgentes Sur 730, Interior 5 Col. Del Valle C.P. 03100, Ciudad de México.

b. L'article 7 du règlement officiel doit être interprété en plus de ce qui suit :

i. **7. Octroi de droits de participation.** Chaque participant, par le simple fait de participer à ce concours et de télécharger son travail (œuvre), cède les droits économiques de celui-ci à Riot Mexique, qui a dès à présent l'autorisation, mais non l'obligation, d'utiliser, d'exploiter, de reproduire et de distribuer l'œuvre sur tout support physique ou numérique présent ou futur, pour une durée de quatorze ans, qui sera automatiquement renouvelée pour des périodes égales après sa conclusion. Cette cession de droits sera considérée comme payée au moment de l'acceptation du présent accord. Le participant accepte expressément que Riot Mexique puisse accorder d'autres licences non exclusives à des tiers et puisse modifier ou éditer l'œuvre de la manière qu'il décide, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire d'un tiers.

c. L'article 11 du règlement officiel est modifié et remplacé dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur au Mexique, sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective et devant les tribunaux mexicains compétents. En conséquence, vous renoncez par les présentes à toute autre juridiction applicable qui pourrait vous correspondre en raison de votre domicile actuel ou futur ou pour toute autre raison. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.

10. France

a. Le terme « **Commanditaire** » tel qu'il est utilisé dans le règlement officiel est réputé désigner Riot Games Services SAS, une société française (« **Riot France** »). Toutes les adresses des Commanditaires sont réputées faire référence à l'adresse de Riot France, 42 rue Monge, 75005 Paris, France.

b. L'article 11 du règlement officiel est modifiée et remplacée dans son intégralité comme suit :

i. **11. Droit applicable et juridiction compétente.** En vous inscrivant ou en participant, vous acceptez que les lois en vigueur en France,

sans tenir compte des principes de conflit de lois, régissent le concours et le présent règlement officiel. Comme condition de participation au concours, vous acceptez que tous les litiges qui ne peuvent être résolus entre les parties et les causes d'action découlant du présent règlement officiel ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective. En outre, dans le cadre de ces litiges, sauf dans la mesure où la loi l'interdit, vous ne serez en aucun cas autorisé à obtenir des indemnités pour des dommages punitifs, accessoires ou indirects (y compris les frais d'avocat raisonnables), autres que vos frais réels (c'est-à-dire les coûts associés à la participation à ce concours) et renoncez par la présente à tous recours dans ce cadre. Vous renoncez en outre à tous les droits de voir les dommages multipliés ou augmentés.